



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 26 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION  
N°2024-06 DEL-140

OBJET :  
**AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UN  
AVENANT AU  
MARCHÉ DE LA  
MAISON DE LA  
PETITE ENFANCE**

RAPPORTEUR :  
**M. Philippe DA-RIN**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

**Le 26 juin 2024 à 20H00**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUILLET 2024  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS : Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0

**OBJET : MARCHES PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UN AVENANT AU MARCHÉ DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétences au maire,

VU la délibération n°2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU le marché public n°2021M04, de construction de la maison de la petite enfance, exécuté par un groupement d’entreprises, BATIOUEST mandataire, Atelier PO&PO architecte, GRUET INGENIERIE et CEAHOME INGENIERIE bureaux d’études et d’ingénierie,

VU la note explicative fournie par l’entreprise BATIOUEST,

VU l’avis rendu par la Commission « aménagement travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 10 juin 2024,

**CONSIDERANT** que le droit de la commande publique permet de modifier les conditions financières et la durée des contrats de la commande publique. La modification doit être justifiée par des circonstances imprévisibles dont les conséquences onéreuses excèdent ce qui pouvait être raisonnablement prévu par les parties. Celle-ci doit être limitée à ce qui est nécessaire pour faire face aux circonstances imprévisibles,

**CONSIDERANT** l’augmentation des coûts des matériaux entre la date de la passation du marché et les prix actuels,

**CONSIDERANT** dès lors que le montant total du coût des travaux a très largement été sous-estimé au vu de l’évolution des prix des matières premières,

**CONSIDERANT** que la réalisation des plans d’exécution n’est pas en adéquation avec la réalité du terrain,

**CONSIDERANT** que pour finaliser et livrer la Maison de la Petite Enfance, il convient de rajouter une enveloppe financière d’un montant de 397 305,00 € HT, détaillé dans la note explicative fournie par l’entreprise BATIOUEST,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER) ; **Contre : 17** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Valérie LENORMAND, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Bérengère VOILLOT),

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l’avenant au marché de la Maison de la Petite Enfance et à prendre toute décision relative à l’exécution et le règlement du marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*

Accuse de réception en préfecture  
N°217806249/20240626-2024-06-DEL-140-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024